

D'autres Centres de Formalités des Entreprises sont créés dans notre circonscription. Il convient de vous y adresser suivant le type de votre entreprise. Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulant les différents C.F.E. existants :

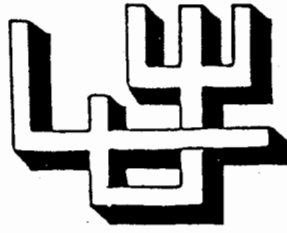
CFE	Entreprises concernées
Chambre de Commerce et d'Industrie de TARBEES et des HAUTES-PYRENEES Bd Kennedy - BP 350 65003 TARBEES CEDEX ☎ 05.62.51.88.80	- Entreprises commerciales, industrielles et prestataires de services, individuelles ou en société (sauf celles qui ont la double activité artisanale et commerciale). - Groupement d'Intérêt Economique
Chambre de Métiers des Hautes-Pyrénées 10 rue du IV Septembre 65000 TARBEES ☎ 05.62.34.52.41	- Entreprises artisanales - Entreprises commerciales (individuelles ou sociétés) ayant également une activité artisanale
Selon la zone géographique * Greffe du Tribunal de Commerce de Bagnères Allées Jean Jaurès 65200 BAGNERES ☎ 05.62.95.21.83 * Greffe du Tribunal de Commerce de TARBEES Palais de Justice Rue Maréchal Foch 65000 TARBEES ☎ 05.62.51.77.77	- Sociétés civiles et autres que commerciales - Agents commerciaux
Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale (URSSAF) 15 rue Latil 65000 TARBEES ☎ 05.62.93.94.00	- Membres de professions libérales - Employeurs dont les entreprises ne sont pas immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés ou inscrites au Répertoire des Métiers.
* Centre des Impôts géographiquement compétent Tarbes Nord, Tarbes Sud, Lourdes, Lannemezan.	- Les assujettis à la TVA, à l'impôt sur le revenu au titre des B.I.C. ou à l'impôt sur les sociétés n'entrant pas dans les catégories ci-dessus.

Le C.F.E. partenaire de l'Espace « ENTREPRENDRE EN HAUTES PYRENEES »

Un service

pour simplifier

vos démarches administratives



➔ Vous avez un projet : les partenaires d'Entreprendre en Hautes-Pyrénées l'étudient et vous accompagnent tout au long de sa réalisation.

➔ Votre premier contact : Le conseiller de votre Chambre de Commerce et d'Industrie. Après examen de votre projet, il vous remet le « Passeport ENTREPRENDRE »

➔ Le « Passeport ENTREPRENDRE » vous donne accès à des prêts ou garanties bancaires, ainsi qu'à des services privilégiés.

➔ Après la création de votre entreprise, « ENTREPRENDRE EN HAUTES-PYRENEES » vous accompagne pendant une période de 3 ans.

CENTRE DE FORMALITES

DES ENTREPRISES

Chambre de Commerce et d'Industrie
Boulevard Kennedy
BP 350

65003 TARBEES CEDEX

☎ 05.62.51.88.80



qu'est-ce qu'un C.F.E. ?

Le Centre de Formalités des Entreprises vous permet de souscrire en un même lieu et sur un même document toutes vos formalités



à qui s'adresse le C.F.E. ?

de la Chambre de Commerce et d'Industrie de TARBEES et des Hautes-Pyrénées

- ◆ *Commerçants*
- ◆ *Industriels*
- ◆ *Prestataires de Services*
- ◆ *Sous forme d'entreprise individuelle ou de société commerciale (à l'exception de celles qui sont également assujetties à l'inscription au répertoire des métiers)*

QUELLES FORMALITES SERONT TRAITES A NOTRE C.F.E. ?

*

◆ IMMATRICULATION

- . d'une personne physique
- . d'une société commerciale lors de l'ouverture
- . d'un premier établissement
- . des groupements d'intérêt économique (G.I.E.)

◆ MODIFICATIONS

- . ouverture d'un nouvel établissement
- . changement de nom, de domicile
- . mise en indivision
- . extension de l'activité
- . nouveau mode d'exploitation
- . mise en location gérance
- . etc.

◆ CESSATION D'ACTIVITE

- . cessation temporaire ou partielle
- . cessation totale

NOUS INFORMERONS A VOTRE PLACE LES ORGANISMES SUIVANTS

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE TARBEES

